



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 1010-06

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 1010-06 intitulé : *Règlement modifiant le règlement n° 1010-01 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre de manière à prohiber l'utilisation d'un drone dans un lieu du domaine public* a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 11 décembre 2018.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Delson, ce 13 décembre 2018.

Antoine Banville
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier